

# CONCOURS ANNUEL D'HISTOIRE PERCY-W.-FOY

La Société d'histoire de la Vallée du Richelieu (SHVR) invite les membres de ses sociétés affiliées (\*) à concourir pour l'obtention des prix offerts par la Fondation Percy-W.-Foy.

(\*) Pour connaître leurs dénominations et coordonnées, veuillez consulter le site Internet : [www.shvr.org](http://www.shvr.org)

## OBJECTIF

Ce concours vise à récompenser l'apport des chercheurs œuvrant à la connaissance de l'histoire et de la généalogie de la grande Vallée du Richelieu.

## RÈGLEMENTS

1. Être membre en règle de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu ou d'une société affiliée à la SHVR.
2. Présenter le résultat d'un **travail de recherche inédit** en format papier ou document audio-visuel (cd ou dvd) ou sur support informatique (en format PDF). **Ne sont pas éligibles** : les œuvres de fiction et les travaux issus de recherches subventionnées, les mémoires de maîtrise, les thèses de doctorat ainsi que les articles publiés **avant le 30 avril** qui suit la date de participation de leur auteur à notre concours.
3. Soumettre un exemplaire en format papier, relié ou boudiné ainsi qu'un exemplaire en format électronique (cd-rom, dvd ou clé USB), tous signés d'un pseudonyme. Le tout devant être d'une longueur minimale de six mille (6000) mots. Le travail présenté ne doit faire aucune mention du nom véritable de son auteur (incluant la propriété des illustrations).
4. Accompagner l'envoi d'une enveloppe scellée, identifiée à l'extérieur par un pseudonyme, contenant le nom, l'adresse civique ou postale, le numéro de téléphone et l'adresse courriel (s'il y a lieu) du concurrent ou de la concurrente, de même qu'une autorisation de reproduction restreinte du travail présenté ainsi qu'une preuve de membre en règle pour l'année en cours, fournie par l'une des sociétés affiliées.
5. Faire parvenir le travail à l'adresse suivante postale :  
**Concours Percy-W.-Foy**  
**Secrétariat de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu (SHVR)**  
**Case postale 142, Chambly (Québec) J3L 4B1 OU livré au :**  
**2445, rue de Bourgogne, Chambly (Québec); Téléphone : 450 658-2666.**
6. Le travail doit être posté au plus tard le **31 décembre** de l'année en cours au casier postal ci-dessus du secrétariat de la SHVR, le sceau de la poste en faisant foi OU être déposé avant cette date limite à l'adresse civique ci-dessus pendant les heures d'ouverture.
7. Les deux copies du travail présenté deviennent la propriété de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu. La Société se réserve le droit d'en distribuer une copie à ses membres et de ne pas attribuer de prix à chacun des travaux soumis. La décision du jury au sujet de la qualité des travaux est finale et sans appel.

## ÉVALUATION

1. Le jury évaluera les travaux soumis devant inclure les références, une table des matières, une bibliographie, une liste des illustrations et les citations devraient être indiquées minimalement en langue originale.
2. Les critères pris en compte pour l'évaluation sont :

l'apport à la connaissance: 30%	la structure : 15%
la consultation de sources primaires : 25%	la qualité de la langue : 10%
l'analyse de l'information : 15%	la présentation matérielle : 5%
3. La qualité des travaux soumis jouera un rôle important dans la détermination du montant des prix attribués.